

**CODE DE CONDUITE**

**NATATION NOUVEAU-BRUNSWICK**

**SWIMMING NEW BRUNSWICK**

*Cette politique a été rédigée en anglais; le texte officiel de langue française est une traduction. Dans le cas d’une interprétation portant à confusion ou conflit, le texte de langue anglaise aura primauté*.

NNB s’engage {offrir un environnement dans lequel chacun est traité avec respect. De plus, NNB souscrit au principe de chances égales pour tous et interdit les pratiques discriminatoires. Il est entendu que les adhérents doivent en tout temps se conduire conformément aux valeurs d’équité, d’intégrité, de transparence dans les communications et de respect mutuel qui sont l’apanage de NNB. Tout comportement irresponsable d’un adhérent peut causer un tort important au sport de la natation et {l’appui que l’ensemble des nageurs de différents niveaux ont tant travaillé à établir. Tout comportement enfreignant ces valeurs peut être passible de sanctions en vertu de la politique de discipline de NNB.

 En plus des dispositions ci-dessus, les comportements spécifiques suivants seront passibles de sanctions en vertu de la politique de discipline de NNB :

1. Le défaut de se conformer aux règlements administratifs, aux règles et aux politiques de NNB tels qu’adoptés et amendés de temps { autre;
2. L’abus verbal ou physique { l’endroit des adversaires, entraîneurs, officiels, spectateurs ou commanditaires;
3. Le manque de respect { l’endroit des officiels, y compris le recours aux paroles injurieuses et aux gestes obscènes ou offensants;
4. L’usage abusif des établissements ou des équipements;
5. Le défaut de se conformer aux conditions de participation à une compétition, y compris toute règle concernant l’habillement ou la publicité;
6. Le défaut de se prêter { des requêtes raisonnables d’entrevues demandées par les médias;
7. Toute autre conduite déraisonnable qui cause un tort à la réputation du sport de la natation, y compris mais sans s’y limiter { l’usage immodéré d’alcool, l’usage de drogues non prescrites et l’usage d’alcool par des mineurs.

**Exemples d’infractions mineures :**

* 1. Un incident isolé de comportement ou commentaires irrespectueux, insultants, méprisants, racistes ou sexistes dirigés { l’endroit d’autrui, y compris mais sans s’y limiter envers ses pairs, adversaires, athlètes, entraîneurs, officiels, administrateurs, spectateurs et commanditaires;
	2. Une conduite anti-sportive comme un débordement de colère ou une dispute;
	3. Un incident isolé de retard ou d’absence { un événement ou une activité de NNB pour laquelle la présence est attendue ou requise;
	4. d) Le non-respect des règlements régissant les manifestations de NNB, que ce soit au niveau local, provincial, national ou international.

**Exemples d’infractions graves :**

* 1. Incidents fréquents de comportement ou commentaires irrespectueux, insultants, méprisants, racistes ou sexistes dirigés { l’endroit d’autrui, y compris mais sans s’y limiter envers ses pairs, adversaires, athlètes, entraîneurs, officiels, administrateurs, spectateurs et commanditaires;
	2. Incidents fréquents de conduite antisportive comme des débordements de colère ou des disputes;
	3. Incidents fréquents de retard ou d’absence { des événements ou activités de NNB pour lesquelles la présence est attendue ou requise;
	4. Activités ou comportements qui nuisent { une compétition ou { la préparation d’un ou d’une autre athlète pour une compétition;
	5. Facéties, blagues ou autres comportements mettant en danger la sécurité d’autrui;
	6. Indifférence délibérée aux règlements régissant les manifestations de NNB, que ce soit au niveau local, provincial, national ou international;
	7. Usage abusif d’alcool, le qualificatif « abusif » signifiant une consommation telle que la faculté de parler, de marcher ou de conduire en est altérée, que le comportement est perturbé ou que la capacité de fonctionner efficacement et en toute sécurité est affectée;
	8. Toute consommation d’alcool par un mineur;
1. L’utilisation de drogues illicites ou de narcotiques;
2. L’utilisation de techniques ou de drogues interdites visant { augmenter le rendement.